



Décalages ou faiblesse de l'outillage théorique ? La science politique de la seconde moitié des années 1970

Françoise Dreyfus

► To cite this version:

Françoise Dreyfus. Décalages ou faiblesse de l'outillage théorique ? La science politique de la seconde moitié des années 1970. *Raisons politiques*, 2005, 18, 10.3917/rai.018.0007 . halshs-03898789

HAL Id: halshs-03898789

<https://shs.hal.science/halshs-03898789>

Submitted on 4 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DÉCALAGES OU FAIBLESSE DE L'OUTILLAGE THÉORIQUE ? LA SCIENCE POLITIQUE DE LA SECONDE MOITIÉ DES ANNÉES 1970

[Françoise Dreyfus](#)

Presses de Sciences Po | « [Raisons politiques](#) »

2005/2 n° 18 | pages 7 à 25

ISSN 1291-1941

ISBN 272463019X

DOI 10.3917/rai.018.0007

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2005-2-page-7.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

FRANÇOISE DREYFUS

Décalages ou faiblesse de l'outillage théorique ? La science politique de la seconde moitié des années 1970

INTRODUISANT L'OUVRAGE *Le tournant néo-libéral en Europe*, Bruno Jobert remarque « l'importance accrue des décalages entre la controverse scientifique et les débats qui animent les forums de la communication politique ¹ » pendant la décennie 1980-90. Le phénomène n'est pas nouveau : le même constat peut être dressé pour la période immédiatement antérieure, soit celle de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, moment-clé où s'opère un basculement idéologique qui, bien qu'occulté par la victoire de la gauche en 1981, sera au fondement de l'action publique à partir de 1983.

La très courte victoire du ministre des Finances à l'élection présidentielle de 1974 constitue un tournant dans la vie politique française dominée, depuis 1958, par l'étatisme gaullien dont l'héritage n'avait pu être récusé par Georges Pompidou dans la mesure où il faisait partie de la « famille ». Ce changement, qui s'opère au sein de la droite, est en effet caractérisé par le retour du libéralisme dont se réclament le chef de l'État et le parti qu'il a créé en 1966 ². Le libéralisme dont il s'agit et qui alimente la rhétorique du pouvoir sera clai-

1. Bruno Jobert (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1994, p. 12-13.

2. Voir Jean-Claude Colliard, *Les Républicains Indépendants. Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, PUF, Publications de l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 1971.

rement dépeint par le Président lui même dans *Démocratie française*³, *bilan des deux* premières années de mandat et programme pour les cinq à venir. Une lecture attentive du texte, couplée avec l'examen des politiques mises en œuvre par le gouvernement de Raymond Barre, en particulier de 1978 à 1981, informent, assez clairement, sur le « modèle » qui est à l'œuvre dès le milieu des années 1970.

La « démocratie libérale avancée » qu'entend promouvoir Valéry Giscard d'Estaing ne suscite pourtant que peu de recherches du côté de la science politique, comme en témoigne l'examen de la littérature de la seconde moitié des années 1970. À quelques exceptions près, ni le discours du pouvoir⁴ ou des cercles qui en sont proches⁵, ni les politiques publiques⁶ – qui commencent à peine à être qualifiées par ce label⁷, ni les réformes réussies ou avortées – en matière administrative en particulier – ne donnent matière à analyse scientifique. Si l'on considère la *Revue française de science politique* (RFSP) comme un bon indicateur de ce qui intéresse les politistes, on constate que, de 1975 à 1981, les études électorales et celles consacrées aux partis sont les seules liées à l'actualité de la vie politique française.

Diverses raisons contribuent sans doute à expliquer cet état de fait, parmi lesquelles le positionnement ambigu de la science politique dans le champ des sciences sociales ne peut être négligé. Du côté de la « science administrative », assez largement monopolisée par la haute fonction publique⁸ et les professeurs de droit adminis-

3. Voir Valéry Giscard d'Estaing, *Démocratie française*, Paris, Fayard, 1976.

4. Voir la remarquable analyse de Patrick Lehingue, « Le discours giscardien », in CURAPP, *Discours et idéologie*, Paris, PUF, 1980, p. 75-179.

5. Bruno Jobert a, quant à lui, montré comment des économistes et des sociologues ont contribué à modeler une nouvelle politique sociale « libérale » à partir des années 1977 ; voir *Le social en plan*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1980, p. 45-59.

6. Dans la *Revue Française de Science Politique* (RFSP), sur la période 1975-1981, deux articles, l'un de Michel Callon, « L'État face à l'innovation technique », et l'autre de Philippe Garraud, « Politique électro-nucléaire et mobilisation », figurent dans le n° 3 de 1979. Voir aussi Dominique et Thierry Flaire, « L'implantation des centrales nucléaires » in CURAPP, *Centre, périphérie, territoire*, Paris, PUF, 1978, p. 291-307.

7. Au congrès de l'Association française de science politique, qui se tient du 22 au 24 octobre 1981, la table ronde n° 4 est consacrée à l'analyse des politiques publiques ; Jean Leca et Jean-Louis Quermonne en sont les rapporteurs généraux.

8. C'est le cas de l'Institut français des sciences administratives, société savante affiliée à l'Institut International des Sciences Administratives, qui réunit des universitaires spécialistes de droit administratif et d'histoire administrative et des fonctionnaires, mène des études sur l'administration publique, organise des colloques, etc. ; cet Institut est présidé par le Vice-président du Conseil d'État où il est abrité ; son secrétaire général est toujours un membre du Conseil d'État et son trésorier un membre de la Cour des comptes.

tratif, c'est essentiellement l'aspect normatif ou, le cas échéant, les effets pratiques des réformes qui alimentent la réflexion.

Mesurer l'ampleur des « décalages » entre la production scientifique et le terrain où s'opère une recomposition politique et tenter d'en démêler les ressorts nécessite toutefois qu'au préalable soit mis en perspective le contexte dans lequel, à l'époque, s'effectue cette recomposition.

Nous partirons du constat qu'à cette période-charnière, où l'action publique commence à s'appuyer sur de nouveaux paradigmes en rupture avec ceux qui avaient prévalu depuis près de trente ans, la fascination pour la théorie politique et les travaux sociologiques américains s'épuise, et que les analyses marxistes qui tenaient une place importante dans le champ des sciences sociales amorcent leur déclin. Pour répondre à la question de savoir pourquoi la science politique est faiblement réactive aux mutations en cours, nous formulons l'hypothèse que dans ce contexte de théorie en crise, elle ne dispose pas des outils conceptuels lui permettant notamment de construire des grilles d'analyse de la réalité empirique.

Changement de paradigmes

Les décisions prises par l'Organisation des pays producteurs de pétrole en octobre 1973⁹ ont eu des conséquences trop connues sur les économies des pays industrialisés énergétiquement dépendants pour que l'on s'y arrête longtemps. On peut brièvement rappeler que le renchérissement du prix du pétrole a conduit à un ralentissement de la croissance économique induisant dans un bref délai, d'une part, la montée du chômage et de l'inflation et, d'autre part, la réduction des ressources publiques.

Pour la première fois, tous les pays industrialisés étaient affectés de façon simultanée et quasi identique par un choc de type exogène, révélant une vulnérabilité à l'égard d'un « environnement extérieur » qui n'était guère considéré comme tel jusque-là¹⁰.

9. Le prix du pétrole quadruple entre octobre 1973 et janvier 1974.

10. Voir Jean Adda, *La mondialisation de l'économie. 2. Problèmes*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004, p. 61.

En réponse à ce « dérèglement » du système qui met en évidence l'interdépendance économique dont les institutions de Bretton Woods avaient jusque là atténué les effets, David Rockefeller crée, en octobre 1973, la Commission trilatérale, *think tank* associant des hommes d'affaires, des professeurs et des chercheurs, des hauts fonctionnaires, des hommes politiques et quelques syndicalistes des États-Unis, du Japon, et de l'Europe occidentale. Dirigée par un professeur de Harvard spécialiste de la politique du Kremlin, Zbigniew Brzezinski, jusqu'à ce qu'il devienne le conseiller du Président Jimmy Carter en 1976, cette Commission à laquelle appartient aussi Raymond Barre a pour objectif de proposer aux décideurs du « monde libre » des solutions permettant de sauver le capitalisme de la crise qui le frappe. Ces propositions concernent pour l'essentiel la rénovation du système monétaire international, le renforcement de la coopération internationale, mais également des questions politiques aussi épineuses que la gouvernabilité des démocraties¹¹. Enfin, ses préoccupations à l'égard de l'aide au développement afin de créer un ordre économique plus équitable entre le Nord et le Sud sont prises en considération par l'ONU lors de sa 6^e session extraordinaire consacrée à l'étude des matières premières et du développement ; une déclaration du 9 mai 1974 procède à une définition du Nouvel ordre économique international qu'il convient désormais d'instaurer afin de remédier aux déséquilibres du système¹².

11. *The Crisis of Democracy, Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission*, New York, New York University Press, 1975.

12. Voir Stanley Hoffman, « Les États-Unis : le refus du compromis » ; Robert Bosc, « L'URSS face aux revendications du Tiers Monde : soutien de principe et intérêt mutuel » ; Hélène Delorme et Frédéric Langer, « L'Europe des neuf, une dépendance contradictoire » ; Charles Zorgbibe, « La France : les initiatives d'une puissance moyenne » ; Françoise de la Serre, « La Grande Bretagne : une participation réticente », in « Les pays industrialisés à la recherche d'un nouvel ordre économique international », *RFSP*, vol. 26, n° 4, 1976, p. 681-767. Sur les transformations du système international, voir Guy Hermet, « Entre l'utopie et la stratégie : la hiérarchie des nations dans le système mondial » ; Marie-Claude Smouts, « Nouveaux centres de pouvoir et problématique de la puissance » ; Pierre Hassner, « À la recherche de la cohérence perdue : du côté de la semi-périphérie » ; Jean Coussy, « Interpénétration des économies et évolution des rapports de dépendance » ; Anne-Marie Le Gloannec, « La montée en puissance de la République fédérale d'Allemagne » ; Philippe Pons, « Le Japon confronté à sa puissance ou la vertu de la discrétion » ; Antonio Carlos Peixoto, « La montée en puissance du Brésil : concepts et réalités » ; Yves Schemeil, « Une nouvelle stratégie de coalition ? L'exemple du cartel pétrolier », in « Les nouveaux centres de pouvoir dans la dynamique du système international », *RFSP*, vol. 30, n° 2, 1980, p. 205-395.

C'est dans ce contexte international de crise qu'intervient l'élection de Valéry Giscard d'Estaing. Si les effets du choc pétrolier au niveau national sont immédiats, ils sont considérés comme conjoncturels ; leur traitement par le gouvernement de Jacques Chirac¹³ s'inspire des « vieilles recettes de l'économie keynésienne¹⁴ » auxquelles recourent nombre de gouvernements des pays industrialisés confrontés aux mêmes difficultés.

La mise en place d'une politique d'inspiration libérale, qu'il s'agisse des politiques d'emploi¹⁵ ou de l'abandon des réglementations (telle l'ordonnance de 1945 sur la fixation des prix) qui entravent la « liberté du marché », ne s'effectue qu'après la nomination de Raymond Barre à Matignon. Cette nouvelle orientation, plus conforme sans aucun doute à la philosophie du Président, est facilitée par le fait que les transactions politiques auxquelles a dû se livrer Valéry Giscard d'Estaing avec Jacques Chirac, chef du parti « gaulliste » majoritaire au sein de la majorité présidentielle, ont pris fin avec la démission de ce dernier le 25 août 1976.

En fait, le programme des Républicains Indépendants – le parti créé par Valéry Giscard d'Estaing – élaboré en 1972¹⁶, est relativement discret sur ses options économiques : récusant la théorie classique du laissez-faire, il marque sa faveur pour l'équilibre budgétaire mais aussi, pour des raisons tactiques, à la planification souple « à la française »¹⁷.

En revanche, il accorde une place importante aux droits dont doivent jouir les individus dans une société « libérée » ; les réformes entreprises la première année du septennat – l'abaissement de l'âge de la majorité (qui figurait également dans le programme de François Mitterrand), la dépenalisation partielle de l'interruption volontaire

13. De 1974 à 1976, lorsque Jacques Chirac est Premier ministre, les demandes d'emplois ont presque doublé. Pour compenser la faiblesse de la croissance, le gouvernement met en œuvre des mesures de relance : défense de l'emploi par des aides aux entreprises, protection des salariés contre les licenciements et renforcement de l'indemnisation du chômage ; voir DARES, *La politique de l'emploi*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1997, p. 12-13.

14. Eric J. Hobsbawm, *L'âge des extrêmes. Le Court XXe Siècle*, Paris, Complexe, 1994, p. 533.

15. Voir DARES, *La politique de l'emploi*, op. cit., p. 36-38 ; *Rapport sur l'adaptation du 7^e plan*, Paris, La Documentation française, septembre 1978, p. 84-89.

16. Fédération Nationale des Républicains Indépendants, *Un sens à la vie*, Paris, 1972.

17. La planification ayant été qualifiée par Charles de Gaulle « d'ardente obligation » en 1961, les Républicains Indépendants, en marquant leur faveur à l'égard d'un outil généralement récusé par les économistes libéraux, veulent montrer qu'ils ne renient pas cet héritage du fondateur de la V^e République.

de grosseur – contribuent à forger l’image d’un pouvoir plus ouvert aux demandes sociales et plus libéral que ceux qui l’avaient précédé.

Certains signes indiquent pourtant que la logique qui doit servir de fil conducteur à l’action publique ne se limite pas à favoriser « le développement de chaque personnalité¹⁸ ». Ainsi les Républicains indépendants ont-ils l’ambition de « débureaucratiser la Nation et dynamiser l’administration¹⁹ ». Michel Poniatowski²⁰, qui fait partie de la garde rapprochée du Président, prône le « désengagement de l’État des tâches qui ne se situent pas obligatoirement à son niveau » ; autrement dit, les fonctions régaliennes doivent relever de ministères, alors que les activités de prestations pourraient être confiées à des organismes s’apparentant aux « agences » américaines. Philippe Malaud²¹, secrétaire d’État chargé de la Fonction publique dans tous les gouvernements de juillet 1968 à février 1974, estime lui aussi souhaitable que l’État se limite « à assurer la sécurité intérieure et extérieure de la France, et cesse d’être producteur pour n’être que régulateur de l’économie²² ».

Enfin, la partie de *Démocratie française* consacrée à la conduite de l’économie indique clairement que la concurrence, l’initiative individuelle, le marché constituent les mécanismes automatiques sur lesquels doit s’appuyer le fonctionnement de base de l’économie²³. La référence assez vague à la planification à la française, « transposition dans le domaine économique de la démocratie française²⁴ » a pour fonction essentielle dans ce texte de faire pièce aux systèmes de planification autoritaire.

On ne peut oublier, en effet, que les régimes communistes sont encore bien vivants, comme l’atteste notamment la réunification du Vietnam après la chute de Saïgon le 30 avril 1975. Toutefois, en raison du rôle central que jouent les Présidents de la V^e République dans les relations diplomatiques, voire commerciales, qu’entretient la France avec l’ensemble des États étrangers quel que soit le bloc auquel ils appartiennent, le discours du chef de l’État sur les régimes

18. V. Giscard d’Estaing, *Démocratie française*, *op. cit.*, p. 71.

19. Fédération Nationale des Républicains Indépendants, *Un sens à la vie*, *op. cit.*, p. 37.

20. Michel Poniatowski, *Conduire le changement*, Paris, Fayard, 1975.

21. Philippe Malaud, *La révolution libérale*, Paris, Masson, 1976.

22. Françoise Dreyfus, « Les structures de l’administration centrale », in Institut français des sciences administratives, *L’administration vue par les politiques*, Paris, Cujas, cahier n° 18, 1979, p. 82.

23. Voir V. Giscard d’Estaing, *Démocratie française*, *op. cit.*, p. 118.

24. *Ibid.*, p. 118.

communistes est nécessairement euphémisé. La critique du collectivisme, qui est récurrente dans *Démocratie française*, vise en fait le programme commun de la gauche et ses signataires favorables aux nationalisations ; en effet, la menace de voir ce programme mis en œuvre est bien réelle si l'on se rappelle que François Mitterrand n'a perdu l'élection présidentielle que de justesse et que les élections législatives se profilent à l'horizon de 1978.

Finalement, de manière subtile, Valéry Giscard d'Estaing explique quels ont été les apports « des idéologies traditionnelles, marxisme et libéralisme classique » pour analyser la société dans laquelle elles ont vu le jour ; mais leurs limites, intrinsèques, tiennent à « leur trait commun » qui est « de reposer l'une et l'autre sur une idée abstraite et partielle de l'homme ²⁵ ». Renvoyant dos à dos ces « deux systèmes » qui, conçus au 19^e siècle, ne permettent plus « d'analyser la réalité » et ne peuvent donc pas « guider l'action ²⁶ », il propose une démarche moderne qui « ne sera pas celle qui part de l'analyse du mécanisme économique, mais celle qui s'inspire du besoin de l'homme ²⁷ ».

Ces propos lénifiants ne sauraient pourtant occulter l'émergence, plus ou moins discrète, de nouveaux paradigmes ; la science politique s'y montre peu sensible et sa production est loin de prendre en considération ce qui en résulte.

Les sciences sociales, un champ scientifique en recomposition

Au cours des années 1970, le cadre institutionnel dans lequel se déploient les sciences sociales est l'objet d'importantes transformations. Alors que la « science politique » se voit reconnaître le statut de discipline à part entière, on observe qu'elle délaisse l'analyse des catégories de la théorie politique, terrain que s'approprient d'autres chercheurs – historiens et philosophes – portés par une conjoncture intellectuelle propice à cette entreprise.

La science politique n'a réellement acquis son autonomie académique par rapport au droit public qu'à partir de 1972, lorsqu'est créé un concours propre à la discipline pour le recrutement des professeurs de l'enseignement supérieur. Ce qui ne signifie pas qu'anté-

25. *Ibid.*, p. 46

26. *Ibid.*, p. 39.

27. *Ibid.*, p. 48.

rieurement des enseignements et des recherches portant sur des objets « politiques » n'aient pas été effectués dans les Instituts d'Études Politiques, ainsi que dans les facultés de droit. Il n'est pas dans notre propos de retracer l'histoire de cette discipline²⁸ et des institutions sur lesquelles elle s'est appuyée, mais de souligner qu'à partir des années 1960, comme le remarque Jean Leca, elle « cherche à devenir une collectivité prétendant à la spécialisation et à l'identité²⁹ » en étendant ses investigations au delà « de la scène politique construite comme objet d'études³⁰ ». Cette scène – celle de la vie politique où se meuvent les partis politiques et les groupes de pression³¹ – n'est plus, selon Jean Leca, cantonnée à la définition qu'en donne le « langage commun » ; désormais « toutes les formes de domination sociale relèveraient d'un système socio-politique dont la politique officielle ne serait qu'une petite partie, étudiée trop souvent pour masquer les “véritables mécanismes de domination”³². » En un mot, ce qui est mis en évidence c'est l'incertitude quant à l'objet, et donc à la méthode, de la discipline. On peut en trouver une confirmation dans l'avertissement du manuel *Sociologie de la politique* de Maurice Duverger, paru en 1973. « Les termes de science politique et de sociologie politique, écrit-il, sont presque synonymes... En France, l'expression “sociologie politique” marque une rupture avec les méthodes juridiques ou philosophiques longtemps dominantes dans la science politique, et une volonté d'analyse par des méthodes plus scientifiques³³. »

Un rapide coup d'œil sur les ouvrages de la seconde moitié des années 1970 ayant fait date dans le milieu de la science politique³⁴,

28. Voir Jean Leca, « La science politique dans le champ intellectuel français », *RFSP*, vol. 32, n° 4-5, 1982, p. 663-678 ; Pierre Favre, *Naissance de la science politique en France (1914-1970)*, Paris, Fayard, 1989. Mais aussi sur une histoire qui reste à faire, Loïc Blondiaux, « Pour une histoire sociale de la science politique », in Yves Déloye et Bernard Voutat (dirs.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2002, p. 45-63.

29. J. Leca, « La science politique... », art. cité, p. 665.

30. *Ibid.*, p. 666.

31. Voir par exemple, les ouvrages classiques : Jacques Chapsal, *La vie politique en France depuis 1940*, Paris, PUF, coll. « Thémis », 1966 ; Jean Touchard, *La gauche en France depuis 1900*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1977 ; Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951 ; Jean Meynaud, *Les groupes de pression en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1958.

32. J. Leca, « La science politique... », art. cité, p. 666.

33. Maurice Duverger, *Sociologie de la politique*, Paris, PUF, coll. « Thémis », p. 5.

34. Par exemple Pierre Birnbaum, *Les sommets de l'État*, Paris, Seuil, 1977 (rappelons que Pierre Birnbaum est sociologue et enseignant dans le Département de Science politique de la Sorbonne) ; Daniel Gaxie, *Le cens caché*, Paris, Seuil, 1979.

confirme l'extension de la méthode sociologique appliquée à d'autres sujets que les traditionnels résultats électoraux. En revanche, comme l'explique Jean Leca, « les problèmes les plus classiques de la science politique [qui] occupent en France, comme ailleurs, une partie du champ intellectuel – démocratie, totalitarisme, libertés, autoritarisme, paradoxes de l'action collective, crise de l'État-providence, etc. –,... sont rarement traités par le champ de la science politique³⁵ ».

C'est dans une autre enceinte que l'université et les Instituts d'Études Politiques, à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) qui est créée en janvier 1975, que s'élabore désormais un programme visant à « ramener au jour la dimension du politique, ramener au jour la dimension de l'historique : une seule et même tâche³⁶ », à laquelle se consacreront historiens et philosophes. La transformation de la VI^e section (sciences économiques et sociales) de l'École pratique des hautes études³⁷ en un établissement de plein exercice auquel est conférée la collation des grades a notamment pour objectif « la promotion de la recherche en sciences sociales³⁸ ». Dans la mesure où cette recherche existe de longue date, l'enjeu se situe sans doute davantage dans l'orientation qu'elle devrait prendre. La clé est peut-être donnée par cette remarque de Valéry Giscard d'Estaing cherchant à expliquer pourquoi le marxisme joue encore « un rôle important dans la vie intellectuelle et politique de la France³⁹ » ; selon lui, l'une des raisons en est « le développement insuffisant des sciences sociales dans notre pays, et la préférence constamment donnée à l'opinion sur les faits, plutôt qu'à la connaissance des faits eux-mêmes⁴⁰ ».

Dans la mesure où l'analyse marxiste, notamment sous l'influence des travaux de Louis Althusser⁴¹, occupe encore une place de choix à l'École normale supérieure et à l'Université, la création de

35. J. Leca, « La science politique... », art. cité, p. 666.

36. Claude Lefort, « Maintenant », *Libre*, 1997, 1, p. 23.

37. Voir aussi Brigitte Mazon, *Aux origines de l'École des hautes études en sciences sociales. Le rôle du mécénat américain (1920-1960)*, Paris, Cerf, 1989.

38. Note du Secrétariat d'État aux Universités, du 7 octobre 1974, annonçant la création de l'EHESS, cité in Jacques Revel et Nathan Wachtel, *Une école pour les sciences sociales. De la VI^e section à l'École des hautes études en sciences sociales*, Paris, Cerf/EHESS, coll. « Sciences humaines et religions », 1996, p. 24.

39. V. Giscard d'Estaing, *Démocratie française, op. cit.*, p. 42.

40. *Ibid.*, p. 43.

41. Voir Louis Althusser, *Pour Marx*, Paris, Maspero, coll. « Théorie », 1965 ; et surtout « Idéologie et appareils idéologiques d'État », *La pensée*, n° 151, 1970, p. 3-38.

l'EHESS, qui répond à plusieurs types de préoccupations⁴², apparaît aussi comme un moyen de soustraire à terme les doctorants en sciences sociales à cette doctrine. Entreprise facilitée – intellectuellement parlant – par le fait qu'en 1974 la parution de *L'archipel du Goulag* conduit à la conversion « anti-totalitaire » d'un certain nombre d'intellectuels de gauche et d'extrême gauche⁴³ et à leur reclassement dans différents courants de pensée, voire d'action, qui ont en commun de défendre l'individu, la liberté et le pluralisme⁴⁴. Alors que, comme l'écrit Pierre Rosanvallon, « l'étude du politique ne figurait pas dans la corbeille de départ de l'École des hautes études en sciences sociales », l'élection de nouveaux enseignants contribue à son développement ; il « est surtout favorisé par le contexte intellectuel général de la période. Le milieu des années 1970 est marqué par la critique intellectuelle du marxisme, ainsi que par la perception d'un certain nombre de limites du positivisme en sciences sociales. L'événement majeur qu'est la crise du totalitarisme, lié à une interrogation sur la mission et la place des sciences sociales, stimule cette émergence du politique⁴⁵. »

Et afin de bien marquer la différence entre les « politologues classiques », dont « l'approche est principalement de nature sociologique », et la théorie politique, « assez mal représentée dans la science politique française », Pierre Rosanvallon rappelle que « c'est une chose d'analyser la structure et le fonctionnement idéologique d'un parti communiste et cela en est une autre de proposer une théorie du phénomène totalitaire⁴⁶ ».

La naissance de l'École des hautes études en sciences sociales, parce qu'elle n'affectait pas *a priori* les institutions vouées à la recherche en science politique – et au premier chef la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) – n'a guère eu d'effet sur

42. « L'existence institutionnelle [de la VI^e section] étant désormais assurée, la tentation de la respectabilité universitaire, et de la réintégration à part entière dans le corps académique s'exerce avec plus de force que par le passé : elle affecte particulièrement les détenteurs de titres canoniques, qui rêvent de cumuler les profits de la marginalité (pas toujours électorale) et les privilèges matériels et symboliques de l'*homo academicus*. », Pierre Bourdieu, « Préface », in Brigitte Mazon, *Aux origines de l'École des hautes études en sciences sociales...*, *op. cit.*, p. IV.

43. Voir sur ces conversions, Pierre Hassner, « Le totalitarisme vu de l'Ouest », in Guy Hermet (dir.), *Totalitarismes*, Paris, Economica, 1984, p. 18-19.

44. Voir Michel Winock, *Le siècle des intellectuels*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1999, p. 744-754.

45. Pierre Rosanvallon, « Le politique », in J. Revel et N. Wachtel, *Une école pour les sciences sociales...*, *op. cit.*, p. 300.

46. *Ibid.*, p. 306.

les orientations de cette recherche. Il n'empêche que si les institutions se consacrant à l'analyse politique pouvaient estimer ne pas être en concurrence, dans leur champ scientifique, avec ce nouvel établissement, elles auraient néanmoins pu être attentives aux développements récents de la théorie politique. En particulier, la nouvelle littérature qui, aux États-Unis, s'interrogeait sur les concepts fondamentaux de justice et de droit et à la pertinence de l'action publique visant à les conforter empiriquement, auraient dû conduire à un examen des différentes conceptions du libéralisme à l'œuvre dans cette production théorique.

Deux ouvrages, *A Theory of Justice*⁴⁷ et *Taking Rights Seriously*⁴⁸, posent en effet les questions de l'articulation entre droits, liberté et égalité des chances dans une société libérale. Bien que le livre de John Rawls ait fait l'objet d'une communication très critique de Raymond Boudon⁴⁹ lors d'une journée d'études organisée en octobre 1974 par l'Association Française de Science Politique, son écho reste faible dans la communauté scientifique⁵⁰. De même, semble passer inaperçu *Anarchy, State and Utopia*⁵¹ élaborant une théorie des droits de propriété postulant qu'« un État minimal, limité aux fonctions de protection contre la violence, le vol, la fraude, et de garantie du respect des contrats est justifié ; toute extension ultérieure des fonctions de l'État violerait les droits des individus à ne pas faire certaines choses, et serait donc injustifiée⁵² ». La discussion qui s'instaure, aux États-Unis, entre les tenants d'une justice distributive et les opposants à certaines formes d'intervention étatique peut sembler fort éloignée de la science politique ; pourtant, l'émergence de ce débat est très directement liée à la mise en œuvre de la politique de « discrimination positive⁵³ » et les prises de position qui s'affrontent

47. John Rawls, *A Theory of Justice*, Cambridge, Harvard University Press, 1971 (*Théorie de la justice*, trad. de l'angl. par Catherine Audard, Paris, PUF, 1987).

48. Ronald Dworkin, *Taking Rights Seriously*, Londres, Duckworth, 1977 (*Prendre les droits au sérieux*, trad. de l'angl. par Marie-Jeanne Rossignol et Frédéric Limare, trad. révisée et présentée par Françoise Michaut, préface de Pierre Bouretz, Paris, PUF, coll. « Léviathan », 1995).

49. Raymond Boudon, « Justice sociale et intérêt général, à propos de la théorie de la justice de Rawls », *RFSP*, vol. 25, n° 2, 1975, p. 193-221.

50. Comme le note, en 1982, Jean Leca, « La science politique... », art. cité, p. 667.

51. Robert Nozick, *Anarchy, State and Utopia*, New York, Basic Books, 1974 (*Anarchie, État et utopie*, trad. de l'angl. par Éveline d'Auzac de Lamartine et révisé par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, PUF, 1988).

52. *Ibid.*, p. IX.

53. Voir Daniel Sabbagh, *L'égalité par le droit. Les paradoxes de la discrimination positive aux États-Unis*, Paris, Economica, coll. « Études politiques », 2003.

dans l'entreprise de justification de cette politique s'inscrivent dans le champ de la théorie politique. Au-delà de leur signification dans le contexte américain, les problématiques qui sont au centre de ces œuvres – la justice sociale, l'égalité dans ses diverses versions, les droits des individus – concernent toutes les sociétés confrontées aux multiples formes de l'inégalité qu'aggrave la crise économique et aux réponses politiques qu'elles suscitent dans une société libérale qui, à l'instar de ce qui advient au Royaume-Uni à partir de 1979, réduit les acquis de l'État-providence⁵⁴.

Finalement, un seul ouvrage, *La crise de l'État*⁵⁵, affirme l'ambition de ses auteurs de traiter de ce qui se passe « actuellement dans l'État en France, à la fois enjeu de la lutte de la gauche et rempart à son accession au pouvoir⁵⁶ ». Ouvrage à plusieurs mains⁵⁷ examinant sous divers angles – économique, sociétal – la crise de l'État, il est ancré d'un point de vue théorique, pour l'essentiel mais non exclusivement, dans les références du marxisme gramscien. La mouvance marxiste, dont on peut dire qu'elle commence à décliner dans le champ des sciences sociales, manifeste en revanche une réelle vigueur dans le cercle des juristes « critiques du droit⁵⁸ ». L'idée du « dépérissement des idéologies » qui est au cœur de *Démocratie française* fait ainsi l'objet d'une critique par Michel Miaille⁵⁹. De son côté, Jacques Chevallier utilise également les catégories élaborées par Marx, sans pour autant qu'elles fassent système, pour réfléchir sur l'idéologie de l'intérêt général et sa

54. Voir P. Rosanvallon, *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981 ; l'auteur deviendra maître de conférences à l'EHESS en 1984.

55. Nikos Poulantzas (dir.), *La crise de l'État*, Paris, PUF, coll. « Politiques », 1976.

56. *Ibid.*, p. 12.

57. Nikos Poulantzas, « Les transformations actuelles de l'État, la crise politique et la crise de l'État » ; Christine Buci-Glucksmann, « Sur le concept de crise de l'État et son histoire » ; Jean-Marie Vincent, « L'État en crise » ; Joachim Hirsch, « Remarques théoriques sur l'État bourgeois et sa crise » ; Suzanne de Brunhoff, « Crise capitaliste et politique économique » ; Jean-Pierre Delilez, « Les rapports de la crise de l'État et de l'internationalisation : un révélateur » ; Manuel Castells, « Crise de l'État, consommation collective et contradictions urbaines » ; Renaud Dulong, « La crise du rapport État/société locale vue au travers de la politique régionale » ; Jacques Sallois et Michel Cretin, « Le rôle social des fonctionnaires et la crise de l'État » ; Dominique Charvet, « Crise de la Justice, crise de la Loi, crise de l'État ? » ; Alain Joxe, « Atlantisme et crise de l'État européen : la crise militaire ».

58. Voir Maurice Bourjol, Philippe Dujardin, Jean-Jacques Gleizal, Antoine Jammeaud, Michel Jeantin, Michel Miaille, Jacques Michel, *Pour une critique du droit. Du juridique au politique*, Paris, Maspero, Presses universitaires de Grenoble, 1978.

59. Michel Miaille, *L'État du droit. Introduction à une critique du droit constitutionnel*, Paris, Maspero, Presses universitaires de Grenoble, 1978.

crise⁶⁰. De manière générale, les travaux menés à l'époque sous l'égide du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP) se caractérisent par le fait que l'idéologie constitue leur domaine de recherche privilégié⁶¹ et empruntent nombre de concepts au marxisme.

Il apparaît, au vu de ce rapide bilan, que c'est aux marges de la science politique « classique » que se développent des analyses en prise sur les changements qui s'opèrent dans les politiques et les discours⁶² du pouvoir. Un phénomène analogue est repérable dans les travaux portant sur les réformes, au demeurant modestes, dont l'administration est l'objet.

L'administration, un chantier peu visible

Danièle Loschak a bien montré que le discours sur l'administration de Valéry Giscard d'Estaing marquait une rupture nette avec ceux de ses deux prédécesseurs à l'Élysée⁶³ en ce qu'il s'intéresse à la société bien plus qu'à l'État. « L'État, pour administrer la société pluraliste, ne doit être ni envahissant, ni arbitraire⁶⁴ », il ne doit pas non plus être bureaucratique et en conséquence le rôle assigné à l'administration est purement instrumental. Il ne lui incombe en effet que « de faciliter le développement de la société, non de se substituer à elle, de permettre aux citoyens d'exercer leurs initiatives et leurs responsabilités... et non de choisir leur bonheur à leur place⁶⁵ ». Mais dans la mesure où les rapports qu'elle entretient avec les administrés

60. Jacques Chevallier, « Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général », in CURAPP, *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, Paris, PUF, vol. 1, 1978, p. 11-45 ; « Les fondements idéologiques du droit administratif français », in *ibid.*, vol. 2, 1979, p. 3-57.

61. Par exemple, Didier Etienne et Dominique Testard, « Les idéologies de l'environnement », in CURAPP, *Centre, périphérie, territoire*, op. cit., p. 133-150. Par ailleurs, F. Dreyfus, « La professionnalisation dans l'administration : recherches sur la fonction idéologique de l'expertise », *Annuaire international de la Fonction publique 1975-1976*, Paris, IIAP, 1976, p. 295-309.

62. Voir aussi Danielle Drevelle, « Du besoin de sécurité à la doctrine de la sécurité », in CURAPP, *Variations...*, op. cit., vol. 1, p. 71-90.

63. Danièle Loschak, « L'administration dans le discours des Présidents de la V^e République », in CURAPP, *Discours et idéologie*, Paris, PUF, 1980, p. 59-74.

64. V. Giscard d'Estaing, *Démocratie française*, op. cit., p. 147.

65. Discours de V. Giscard d'Estaing (1977) cité in D. Loschak, « L'administration dans le discours des Présidents de la V^e République », op. cit., p. 73.

souffrent de nombreux défauts de communication, « un changement profond de la pratique administrative⁶⁶ » s'impose. Comme l'a bien montré Philippe Bezes, dans le réformisme giscardien, « la fusion entre le pluralisme et l'État se fait, en quelque sorte, au détriment de l'administration⁶⁷ ». Ce qui explique, par exemple, que la décentralisation soit évoquée dans *Démocratie française*⁶⁸ dans le chapitre « Pluralisme et libertés » et qu'aucun lien ne relie les propositions la concernant à l'organisation administrative.

À l'encontre des positions adoptées par le parti des Républicains Indépendants, aucune réforme des structures de l'organisation bureaucratique n'est entreprise : l'administration, comme problème à traiter, fait l'objet d'une occultation⁶⁹. Des réformes figurent néanmoins sur l'agenda gouvernemental : le programme proposé par le Premier ministre Raymond Barre en janvier 1978 confirme que si la majorité en place gagne les élections législatives, les droits des citoyens face à l'administration seront renforcés et que les collectivités locales bénéficieront de pouvoirs élargis.

Alors que la question de la décentralisation, que « l'objet local⁷⁰ » – thème d'un colloque organisé en mai 1975 et caractérisé par l'interdisciplinarité et la variété des approches – ont donné lieu à une floraison de travaux, pour l'essentiel sociologiques⁷¹, ils semblent progressivement perdre de leur attrait. Certes, en raison du caractère relativement récent de la création des régions, certain nombre de publications s'intéressent à la réforme de 1972, à sa mise en place, à ses effets⁷². Néanmoins, après la publication de la thèse

66. *Ibid.*, p. 85.

67. Philippe Bezes, « Gouverner l'administration. Une sociologie des politiques de la réforme administrative en France (1962-1997) », thèse pour le doctorat de science politique, IEP de Paris, 2002, vol. 1, p. 312.

68. V. Giscard d'Estaing, cité in D. Loschak, « L'administration dans le discours des Présidents de la V^e République », *op. cit.*, p. 97-98.

69. Voir Ph. Bezes, « Gouverner l'administration... », *op. cit.*, p. 416 et suiv.

70. *L'objet local*, colloque dirigé par Lucien Sfez, Paris, Union générale d'éditions, 10/18, 1977.

71. Voir Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig, « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de sociologie*, vol. 16, n° 1, 1975, p. 3-32 ; J.-Cl. Thoenig, « La relation entre le centre et la périphérie en France : une analyse systémique », *Bulletin de l'Institut international d'administration publique*, n° 36, 1975, p. 77-123 ; Jeanne Béquart-Leclercq, *Paradoxes du pouvoir local*, Paris, Presses de la FNSP, 1976.

72. Par exemple CURAPP, *Les nouvelles institutions régionales en Picardie (1973-1975)*, Amiens, Publications du CURAPP, 1976 ; Institut français des sciences administratives, *La région en question ?*, Paris, Cujas, cahier n° 17, 1978 ; CURAPP, *Le pouvoir régional*, Paris PUF, 1982.

de Pierre Grémion, en 1976⁷³, les rapports pouvoir local/pouvoir central mobilisent peu l'attention des chercheurs⁷⁴ – et pour longtemps⁷⁵ – alors même que la question des institutions locales et des compétences qui pourraient leur être dévolues est débattue dans la sphère politique⁷⁶ et qu'un projet de loi est finalement adopté par le conseil des ministres en décembre 1978.

La réforme des collectivités locales parmi lesquelles la commune est au centre des projets gouvernementaux qui, on le sait, n'aboutiront pas, n'est discutée, au sein de l'Institut français des sciences administratives (IFSA), que par des juristes⁷⁷.

Ce sont également ces derniers qui manifestent le plus d'intérêt à l'égard des textes législatifs dont l'objectif est de modifier les relations de l'administration avec les administrés. Trois lois, la première de 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés, la seconde sur la liberté d'accès aux documents administratifs, et celle de 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public, se réfèrent à un même principe. L'une des manifestations de la toute-puissance de l'administration réside dans le secret : secret des fichiers, dont l'informati-

73. Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976.

74. Voir Philippe Dressayre, « Suburbanisation et pouvoir local », *RFSP*, vol. 30, n° 3, 1980, p. 533-559 ; Michel Vilain, « L'expérimentation administrative en aménagement rural », *RFSP*, vol. 30, n° 5, 1980, p. 959-984.

75. Les transformations du pouvoir local résultant des lois de 1982-83 donnent lieu à très peu de travaux avant le début des années 1990 : par exemple CURAPP, *L'institution régionale*, Paris, PUF, 1984 ; Jacques Rondin, *Le sacre des notables. La France en décentralisation*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1985 ; François Dupuy et Jean-Claude Thoenig, *L'administration en miettes*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1985 ; après 1990, par exemple Albert Mabileau, *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1991 ; Pierre Muller (dir.), *L'administration française est-elle en crise ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1992 (la troisième partie de l'ouvrage est consacrée au « défi des territoires » et est marquée par la nouvelle orientation de recherche vers les politiques publiques).

76. Voir Olivier Guichard, *Vivre ensemble*, Paris, La Documentation française, 1976 ; il s'agit du rapport commandé par le Président de la République, qui est achevé l'année où est publié celui qui avait été préparé à la demande de son prédécesseur, Georges Pompidou, par Alain Peyrefitte, *Décentraliser les responsabilités. Pourquoi ? Comment ?*, Paris, La Documentation française, 1976 (rééd. Le livre de poche, 1979).

77. Voir par exemple Institut français des sciences administratives, *Vers la réforme des collectivités locales*, Paris, Cujas, cahier n° 15, 1977 ; Bernard Toulemonde, « La réforme des collectivités locales en France », in CNRS/IFSA, *La réforme des collectivités locales en Europe du nord-ouest*, Paris, Éd. du CNRS, 1981, p. 9-66 (cet ouvrage constitue la publication d'un colloque qui s'était tenu en octobre 1978).

sation fait peser une menace sur les libertés des citoyens⁷⁸, secret des informations (non nominatives) dont dispose l'administration et qu'elle refuse de communiquer à ceux qui les demandent, secret des motifs pour lesquels l'administration prend des décisions individuelles défavorables aux administrés. « Or, les pouvoirs publics doivent se rendre à l'évidence et reconnaître que le principe du secret discrétionnaire est incompatible avec la démocratie parce qu'il engendre la méfiance et la crainte du public⁷⁹ ». Alors que, pour d'éminents juristes, le droit à l'information des citoyens, symbolisé par ces textes, marque l'avènement d'une « troisième génération des droits de l'homme⁸⁰ », quelques rares chercheurs se demandent « si la transparence administrative n'est pas tout simplement pour l'administration un moyen de rendre la société transparente aux intérêts qu'elle représente⁸¹ ». Tandis que des économistes rappellent que, dans la théorie néo-classique, « la libre concurrence ne peut se concevoir sans une transparence parfaite du marché, qui garantisse à chaque agent économique l'information nécessaire pour réduire son incertitude⁸² », et soulignent que la réalité est fort différente dans la mesure où « la concurrence implique l'inégalité entre les acteurs de la vie économique⁸³ ».

Les politistes s'intéresseront à partir des années 1990 au sens que revêt l'accès aux informations et à l'usage que peuvent en faire les citoyens, dans les arènes participatives ; ils montreront qu'en pratique la manière de se servir du droit de savoir est tributaire des ressources sociales dont disposent les individus. Mais à l'époque où ces nouveaux droits – très incomplets au demeurant – sont conférés, le lien entre ce qui prend forme sur le terrain du droit et la « philosophie » qui sous-tend l'action des gouvernants n'est pas noué.

Le fait que, pendant cette période, l'administration n'ait pas été soumise à des réformes très visibles et que la « débureaucratization »

78. Voir Françoise Gallouedec-Genuys et Herbert Maisl, *Le secret des fichiers*, Paris, IFSA, Cujas, cahier n° 13, 1976. Cette enquête sur la pratique du secret dans les fichiers de personnes, qui concerne l'administration et le secteur privé, a été menée dans le cadre de l'Institut français des sciences administratives de 1974 à 1976.

79. Donald C. Rowat, « Rapport général », in Institut international des sciences administratives, *Le secret administratif dans les pays développés*, Paris, Cujas, 1977, p. 49.

80. Voir Guy Braibant, « Droit d'accès et droit à l'information », in *Service public et libertés. Mélanges offerts au Professeur R. E. Charlier*, Paris, Émile-Paul, 1981, p. 703 ; H. Maisl, « Une nouvelle liberté publique : la liberté d'accès aux documents administratifs », *ibid.*, p. 831-843.

81. Jean-Jacques Gleizal, « Le secret dans l'État », in Michel Couëtoux, Renati di Ruzza, Jérôme Dumoulin, Jean-Jacques Gleizal, *Figures du secret*, Grenoble, PUG, 1981, p. 72.

82. R. di Ruzza, « Secret et économie », *ibid.*, p. 104.

83. *Ibid.*, p. 114.

se soit traduite par l'institution de nouvelles règles impliquant seulement la transformation des pratiques, permet sans doute de mieux comprendre que les chercheurs se rattachant au « mouvement critique » aient été les seuls à tenter d'en décrypter la signification et les enjeux. On constatera plus tard que ces mesures, au même titre que la prise de décision décentralisée, forment un ensemble cohérent dans les principes de « bonne gouvernance » élaborés par la Banque mondiale, tout comme dans ceux prônés au titre de la « nouvelle gestion publique⁸⁴ » qui progressivement deviendra le modèle de référence pour toutes les réformes de l'administration.

On aurait pu penser que les sociologues qui avaient travaillé les questions administratives sous l'impulsion de Michel Crozier, et que l'auteur du *Phénomène bureaucratique*⁸⁵ lui-même s'intéresseraient aux évolutions en cours au milieu des années 1970. Mais, à son tour, Michel Crozier a délaissé ce terrain au profit de l'étude des contraintes de l'action collective⁸⁶. À cette fin, il élabore avec Ehrard Friedberg le concept de « système d'action concret » défini « comme un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux⁸⁷ ». L'analyse systémique et l'analyse stratégique sont au fondement théorique de ce travail qui paradoxalement « affirme simultanément que “tout est politique” mais qu'il n'y a pas de centre politique⁸⁸ ».

Après avoir dominé aux États-Unis, la théorie systémique dans ses diverses variantes a été très prisée par la science politique enseignée en France⁸⁹, sans pour autant servir de cadre de référence pour analyser les changements qui s'opèrent au cours des années 1970 dans l'État. La raison en est qu'elle postule, d'une part, l'autorégula-

84. Voir F. Dreyfus, « What Kind of Citizen for what Kind of State ? », in Luc Rouban (dir.), *Citizens and the New Governance. Beyond New Public Management*, Amsterdam, IOS Press, 1999, p. 7-13.

85. Michel Crozier, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1963.

86. Voir M. Crozier, *La société bloquée*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970, qui plaide « pour une nouvelle méthode intellectuelle » (p. 195 et suiv.) qui sera développée quelques années plus tard : Michel Crozier et Ehrard Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1978.

87. *Ibid.*, p. 246.

88. Jean Leca et Bruno Jobert, « Le dépérissement de l'État. À propos de “L'acteur et le système” de Michel Crozier et Ehrard Friedberg », *RFSP*, vol. 30, n° 6, 1980, p. 1167.

89. Dans son manuel *Sociologie de la politique*, *op. cit.*, Maurice Duverger consacre près d'un tiers de l'ouvrage à l'analyse des systèmes, soit 145 pages. Pour une analyse critique de cette théorie, voir Lucien Sfez, *Critique de la décision*, Paris, Armand Colin, Cahiers de la FNSP, 1973.

tion et donc le maintien en équilibre du système politique et que, d'autre part, elle « considère comme résolus quelques-uns des principaux problèmes traditionnellement posés concernant l'État⁹⁰ », en particulier sa nature d'« institution de caractère particulier⁹¹ », et son rôle qui est loin de se limiter à « assurer la conciliation et [à] chercher des compromis⁹² » entre des intérêts contradictoires. Pour Michel Crozier et Ehrard Friedberg, « le changement n'est ni le déroulement majestueux de l'histoire dont il suffirait de connaître les lois, ni la conception et la mise en œuvre d'un modèle plus "rationnel" d'organisation sociale. Il ne peut se comprendre que comme un processus de création collective à travers lequel les membres d'une collectivité donnée apprennent ensemble, c'est-à-dire inventent et fixent de nouvelles façons de jouer le jeu social de la coopération et du conflit⁹³. » L'« évidemment intellectuel du politique⁹⁴ » est à l'œuvre dans cette conception qui, si elle permet éventuellement de saisir les jeux d'une configuration d'acteurs, est impuissante à trouver les significations de l'action de l'État, impensé radical de la théorie. Finalement, la question de la nature du pouvoir politique et de qui l'exerce – la société, les citoyens, les organisations, les institutions étatiques, le marché ? – est totalement occultée, tendant ainsi à accréditer l'idée de « l'apolitisme du système politique⁹⁵ » qui va de pair avec « la fin des idéologies⁹⁶ ».

Orpheline de théories lui offrant des grilles de lecture des transformations en cours, la science politique cantonne ses recherches aux terrains balisés qu'elle laboure depuis des décennies. Dans ces conditions, on ne s'étonne guère que la reconfiguration du discours et des pratiques politiques n'ait finalement retenu l'attention que des chercheurs disposant de l'outillage conceptuel légué par Marx, via Gramsci et leurs épigones. La question de savoir si leurs analyses étaient pertinentes, partielles, partiales parce qu'empreintes d'« idéo-

90. Ralph Miliband, *L'État dans la société capitaliste. Analyse du système de pouvoir occidental*, Paris, Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1973, p. 10.

91. *Ibid.*, p. 12.

92. *Ibid.*

93. M. Crozier et E. Friedberg, *L'acteur et le système*, op. cit., p. 30.

94. Voir B. Jobert, « Le mythe de la gouvernance dépolitisée », in Pierre Favre, Jack Hayward, Yves Schemel (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 276.

95. Voir P. Birnbaum, *La fin du politique*, Paris, Seuil, 1975, qui utilise cet intitulé pour le chapitre qu'il consacre à l'analyse des théories systémiques.

96. Voir *ibid.*, p. 25-39.

logie » importe peu. Ils ont au moins vu et tenté d'analyser une réalité à laquelle la science politique « officielle » est restée aveugle. ♦

Françoise Dreyfus est Professeur de Science politique (Directrice de l'UFR de Science politique, Université Paris I). Elle a dirigé la publication de *L'administration dans les processus de transition démocratique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, et a participé à deux ouvrages collectifs : « Les autorités administratives indépendantes : de l'intérêt général à celui des grands corps », in *Mélanges offerts à Jean-Claude Hélin*, Paris, Litec, 2004 ; « À propos de *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande Bretagne et aux États-Unis (XVIII^e-XX^e siècles)*, La Découverte, 2000 », in Lucien Sfez (dir.), *Conférences de l'École doctorale de Science politique (2001-2003)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004. Elle travaille sur l'administration, les transformations dont elle est l'objet et les doctrines qui les légitiment.

RÉSUMÉ

Décalages ou faiblesse de l'outillage théorique ? La science politique de la seconde moitié des années 1970

La période pendant laquelle Valéry Giscard d'Estaing était Président de la République correspond à un moment de crise économique, de recomposition politique et de mise en place de nouveaux référentiels. La science politique n'a guère été sensible à la signification des transformations affectant le politique. Diverses raisons, en particulier institutionnelles, peuvent être avancées pour expliquer ce fait ; toutefois, il apparaît que la faiblesse de l'outillage théorique en usage, ainsi que l'intérêt limité à l'égard de la théorie politique, y ait également contribué. Les seuls chercheurs qui aient perçu et analysé le changement du discours et des pratiques sont finalement ceux qui étaient situés aux marges de la science politique classique et pour lesquels les concepts légués par le marxisme avaient encore une valeur opératoire.

Mismatches or shortcomings in theoretical tools ? Political science in the second half of the 1970s

During V. Giscard d'Estaing's presidency, France faced an economic crisis, a political reshuffling and the emergence of new ideological frames of reference, changes whose political significance was all but lost on political scientists at the time. Though various, particularly institutional, reasons may be adduced to explain this neglect, it seems to have been partly due to shortcomings in the theoretical tools applied as well as a lack of interest in political theory. Ultimately, the only scholars to discern and analyse what was changing in political discourse and practices were those working on the fringes of traditional political science who still appreciated the operational value of concepts bequeathed by Marxist theory.